

Mobilité des enseignants et CPE : titulaires, contractuels, un calendrier 2025 imposé à marche forcée !

Jusqu'à présent, seule la campagne de mobilité des enseignants et des CPE titulaires était lancée en janvier.

Cette année, le ministère a introduit une nouvelle organisation : il n'y a plus qu'une seule campagne de mobilité. Elle regroupe les enseignants et CPE titulaires ou contractuels (CDI comme CDD).

Pour **FO Enseignement Agricole** ces changements, bien que présentés comme une simplification, posent de nombreux défis, notamment en raison des délais particulièrement courts.

1. Nouveau calendrier prévisionnel de la mobilité (sous réserve de confirmation des services du ministère)

- **28 février 2025** : Publication de la note de service. Cette note recensera l'ensemble des postes disponibles, qu'ils soient destinés aux titulaires ou aux contractuels, à temps plein ou à temps partiel.
- **Du 28 février au 18 mars 2025** : Période de dépôt des candidatures. Les demandes devront être déposées sur une plateforme numérique dédiée.
- **Après cette période : un délai de 10 jours pour exercer son droit d'évocation.** Le droit d'évocation permet à chaque agent de faire reconnaître une situation individuelle spécifique qui pourrait justifier un traitement particulier de sa candidature. **Attention, ce délai extrêmement court impose une réactivité maximale !**
- **28 avril 2025** : Publication des résultats pour les titulaires.
- **19 mai 2025** : Publication des résultats pour les contractuels en CDI
- **9 juin 2025** : Publication des résultats pour les contractuels en CDD
- **Fin juin 2025** : Phase locale de recrutement pour les ajustements d'été



FO Enseignement Agricole invite tous les enseignants et CPE concernés à **prendre contact sans attendre avec leurs représentants FO EA**, qui sont prêts à les accompagner dans cette démarche.

FO Enseignement Agricole se tient à vos côtés pour défendre vos intérêts et vos droits y compris le droit d'évocation. En cas de désaccord ou d'erreur, **FO Enseignement Agricole sera** à vos côtés pour initier un recours.

FO Enseignement Agricole vous aidera à simuler votre barème, dialoguer si besoin directement avec l'administration, suivre toutes les étapes de votre dossier.

2. Un nouveau calendrier critiquable



FO Enseignement Agricole dénonce les délais totalement inadaptés de ce nouveau calendrier : note de service durant les vacances scolaires d'hiver de certaines régions empêchant toute prise de contact avec les établissements, droit d'évocation de seulement 10 jours...

FO Enseignement Agricole reste fermement engagés à vos côtés pour garantir une gestion transparente, juste et respectueuse de vos demandes de mobilité.

Dès, maintenant, que vous soyez enseignants ou CPE, contractuels ou titulaires, **rapprochez-vous de vos représentants FO Enseignement Agricole** qui pourront vous conseiller dans le cadre de votre mobilité.

TITULAIRES :

Contacts : **Etienne Lemaire** : etienne.lemaire@educagri.fr & **Rachel Sekula** : rachel.sekula@educagri.fr

CONTRACTUELS CDD & CDI :

Contact : **Umberto Balsamelli** : umberto.balsamelli@educagri.fr



JE ME SYNDIQUE !

CONTACTEZ NOUS :
foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr



 @foenseignementagricole · Syndicat
 @FOENSAGRI